

Journal officiel de l'Union européenne

C 266



Édition
de langue française

Communications et informations

63^e année
13 août 2020

Sommaire

IV *Informations*

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION
EUROPÉENNE

Conseil

2020/C 266/01

Rapport d'activité en matière financière 2019 — Section II — Conseil européen et Conseil 1

FR

IV

*(Informations)*INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES
ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

CONSEIL

RAPPORT D'ACTIVITÉ EN MATIÈRE FINANCIÈRE 2019

Section II — Conseil européen et Conseil

(2020/C 266/01)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1. INTRODUCTION	2
2. OBJECTIFS ET BUDGET POUR L'EXERCICE 2019	2
2.1. Principaux objectifs financiers	2
2.2. Établissement du budget 2019 pour le Conseil européen et le Conseil	2
2.2.1. Orientation générale	2
2.2.2. Budget 2019	2
2.2.3. Budget 2019 et rubrique 5 du cadre financier	3
3. APERÇU GLOBAL DE L'EXÉCUTION DU BUDGET EN 2019	5
3.1. Activités et objectifs du Conseil européen et du Conseil en 2019	5
3.1.1. Réunions	5
3.1.2. Activités législatives	5
3.1.3. Modernisation administrative	6
3.1.4. Réalisation des objectifs en 2019	6
3.2. Recettes	7
3.3. Dépenses de l'exercice 2019	8
3.3.1. Modification du budget en 2019	8
3.3.2. Aperçu de l'exécution du budget au cours de la période 2010-2019	10
3.3.3. Exécution des crédits par catégorie en 2019	11
3.4. Crédits reportés	12
3.4.1. Crédits reportés de droit de l'exercice 2018 à l'exercice 2019	12
3.4.2. Crédits reportés de droit de l'exercice 2019 à l'exercice 2020	13
3.4.3. Crédits reportés par décision de l'exercice 2017 à l'exercice 2018 reportés à 2019 pour paiement	15
3.5. Recettes affectées	15
3.5.1. Recettes affectées perçues avant 2019	15
3.5.2. Recettes affectées reportées pour paiement de 2018	16
3.5.3. Recettes affectées perçues avant 2019 reportées à 2020 pour paiement	17
3.5.4. Recettes affectées perçues en 2019	18

1. INTRODUCTION

Conformément à l'article 249 du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾ (ci-après dénommé «règlement financier» ou «RF»), le présent document constitue un rapport sur la gestion budgétaire et financière de la section II du budget de l'Union européenne (Conseil européen et Conseil) pour l'exercice 2019.

Le présent rapport se fonde sur les comptes provisoires pour 2019, sur les conclusions des rapports annuels d'activité des ordonnateurs du Conseil ainsi que sur les informations relatives à l'exécution budgétaire issues du système financier du Conseil.

Le chapitre 2 du présent rapport présente une synthèse du cadre mis en place pour l'exercice 2019, tandis que le chapitre 3 donne un aperçu global de l'exécution des crédits budgétaires disponibles en 2019.

L'exécution du budget 2019 par ligne budgétaire est présentée en annexe.

2. OBJECTIFS ET BUDGET POUR L'EXERCICE 2019

2.1. Principaux objectifs financiers

Les principaux objectifs financiers du secrétariat général du Conseil (SGC) pour 2019 étaient les suivants:

- apporter un soutien constant au président du Conseil européen et au Conseil grâce à une utilisation efficace et rationnelle des ressources financières,
- poursuivre le processus de modernisation administrative en vue d'améliorer la qualité de son organisation ainsi que l'utilisation adéquate des ressources,
- exécuter le paiement final pour le bâtiment Europa en faveur du gouvernement belge.

2.2. Établissement du budget 2019 pour le Conseil européen et le Conseil

2.2.1. Orientation générale

Lors de l'établissement du budget 2019 pour le Conseil européen et le Conseil (ci-après dénommés «CE/C»), l'objectif général consistait à ne pas dépasser, en termes nominaux, le niveau global du budget 2018 pour toutes les dépenses non liées aux rémunérations.

Les augmentations liées à des obligations statutaires ou contractuelles ou dans des domaines jugés essentiels au bon fonctionnement du SGC ont été compensées par une hiérarchisation et une reprogrammation de certains projets effectuées en tenant compte de l'exécution budgétaire au cours de ces dernières années.

En ce qui concerne le tableau des effectifs, le SGC a continué à rationaliser l'organisation en mettant en œuvre les mesures suivantes:

- transformation de 30 postes AST 5 en 30 postes AD 5 dans le cadre de la poursuite de la modernisation administrative,
- transfert d'un poste AD 5 et d'un poste AST 5 auprès de la Commission dans le cadre de l'accord de niveau de service sur SYSPER,
- ajout de 3 postes AD 5 et de 1 poste AST 1 pour tenir compte du nouveau régime linguistique applicable à la traduction en gaélique, suivant les instructions de la Commission.

2.2.2. Budget 2019

L'autorité budgétaire a établi le budget global du CE/C pour 2019 à 581,9 millions d'EUR. Cela représente une augmentation de 9 millions d'EUR (+ 1,6 %) par rapport à 2018.

⁽¹⁾ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

Le nombre de postes prévu au tableau des effectifs du CE/C pour 2019 avait été fixé à 3 033.

Une vue d'ensemble du budget 2019 par catégorie est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1

Budget du CE/C pour 2019 par rapport à 2018 (par catégorie)

(en EUR)

Catégorie	Budget 2018	Budget 2019	Différence 2019/2018
	1	2	3=2/1
Tableau des effectifs	328 800 000	336 749 511	2,4 %
Autres dépenses de personnel	24 359 000	25 077 000	2,9 %
Immeubles (hors acquisitions)	56 360 377	55 888 948	- 0,8 %
Systèmes informatiques	41 300 000	41 355 000	0,1 %
Mobilier	733 000	951 000	29,7 %
Équipements techniques	4 344 000	5 745 000	32,3 %
Transports	1 496 000	1 134 000	- 24,2 %
Frais de voyage des délégations	17 802 000	17 372 000	- 2,4 %
Frais d'interprétation	79 316 000	81 694 000	3,0 %
Réunions et conférences	4 945 000	5 237 000	5,9 %
Information	10 152 000	9 125 000	- 10,1 %
Divers	1 787 000	1 267 000	- 29,1 %
Réserve	1 500 000	300 000	- 80,0 %
Total (hors acquisitions)	572 894 377	581 895 459	1,6 %
Acquisition de biens immobiliers	—	—	
Total général	572 894 377	581 895 459	1,6 %

2.2.3. Budget 2019 et rubrique 5 du cadre financier

Le tableau 2 présente un aperçu de l'évolution du budget du CE/C pour la période 2010-2019. La quote-part du CE/C dans la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel est passée de 8,0 % en 2010 à 5,4 % en 2019.

Tableau 2

Évolution de la section II du budget de l'Union européenne (Conseil européen et Conseil) dans la rubrique 5 du cadre financier 2010-2019

(Montants aux prix courants)	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Mio EUR	Différence																		
Rubrique 5	7 962	4,7 %	8 173	2,7 %	8 607	5,3 %	9 181	6,7 %	8 405	- 8,5 %	8 661	3,0 %	9 483	9,5 %	9 921	4,6 %	10 346	4,3 %	10 786	4,3 %
CE/C	634	5,1 %	563	- 11,2 %	534	- 5,2 %	536	0,3 %	534	- 0,2 %	542	1,4 %	545	0,6 %	562	3,0 %	573	2,0 %	587	2,4 %
Quote-part du CE/C dans la rubrique 5	8,0 %		6,9 %		6,2 %		5,8 %		6,4 %		6,3 %		5,7 %		5,7 %		5,5 %		5,4 %	

La diminution enregistrée en 2011 est essentiellement due au transfert de ressources vers le SEAE, alors que celles constatées en 2012 et 2014 découlent de réductions des crédits prévus pour certaines activités compte tenu de l'exécution des années précédentes et des besoins réels.

3. APERÇU GLOBAL DE L'EXÉCUTION DU BUDGET EN 2019

3.1. Activités et objectifs du Conseil européen et du Conseil en 2019

Dans le cadre du rapport d'activité en matière financière, le SGC fournit, en ce qui concerne ses activités essentielles, des informations qui sont pertinentes du point de vue financier et décrivent le fonctionnement du Conseil européen et du Conseil au cours de l'exercice concerné. Le rapport fait également ressortir les principales réalisations de l'année.

3.1.1. Réunions

Le tableau 3 donne un aperçu de l'évolution du nombre de réunions organisées par le SGC pour le Conseil européen et le Conseil entre 2010 et 2019.

En 2019, outre 3 983 réunions «institutionnelles», le SGC a également organisé 3 685 autres réunions (séminaires, séances d'information et briefings, et réunions avec des pays tiers, par exemple).

Tableau 3

Évolution du nombre de réunions au cours de la période 2010-2019

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Sommets	7	9	7	6	9	12	9	15	15	17
Sessions du Conseil	86	85	77	74	81	81	75	77	75	80
Réunions du Coreper	122	135	140	140	135	138	109	105	117	124
Réunions du Coreper (article 50)								22	29	28
Réunions des groupes	4 127	4 373	4 480	4 164	4 016	3 471	3 569	4 039	4 304	3 706
Groupe de travail ad hoc (article 50)								32	61	28
Total	4 342	4 602	4 704	4 384	4 241	3 702	3 762	4 290	4 601	3 983
Autres réunions	1 996	2 075	2 189	2 027	2 189	2 271	2 034	3 030	3 129	3 685
Total général	6 338	6 677	6 893	6 411	6 430	5 973	5 796	7 320	7 730	7 668

L'année 2019 a été marquée par des travaux continus visant à finaliser la procédure en vue de la conclusion et de la signature de l'accord sur le retrait différé du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Le nombre total de réunions organisées par le SGC (65) a diminué de 0,8 % par rapport à 2018. Cela s'explique principalement par une réduction de l'activité législative au cours du second semestre en raison des élections européennes et de la nomination des nouveaux dirigeants de l'Union européenne dans toutes les institutions.

En outre, du 12 au 14 mars 2019, le SGC a accueilli la troisième conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région. Celle-ci a réuni 78 délégations provenant de 56 États, 11 organisations régionales et institutions financières internationales (IFI) ainsi que 11 agences des Nations unies. Les participants ont discuté des problèmes les plus graves en matière d'aide humanitaire et de résilience auxquels sont confrontés les Syriens et les communautés accueillant des réfugiés syriens, aussi bien à l'intérieur du pays que dans les pays de la région. Une attention particulière a été accordée à la prise en compte du point de vue de femmes syriennes. Cet événement a été organisé conjointement avec la direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement de la Commission européenne.

3.1.2. Activités législatives

Le nombre d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO) est un autre indicateur quantitatif des activités (tableau 4). En 2019, 1 326 actes législatifs ont été publiés au JO. Il est à noter que la publication des actes législatifs au JO est la dernière étape du processus législatif.

Tableau 4

Évolution du nombre d'actes législatifs au cours de la période 2010-2019

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Actes législatifs publiés au JO	825	986	958	1 132	1 437	1 412	1 259	1 187	1 210	1 326

L'augmentation du nombre d'actes législatifs, de 9,6 % par rapport à l'année précédente, peut s'expliquer principalement par la nécessité d'adopter le plus grand nombre d'actes possible avant les élections européennes de 2019.

3.1.3. *Modernisation administrative*

En 2019, le SGC a continué d'améliorer la qualité et l'efficacité de son organisation interne:

- Un nouvel outil informatique de gestion des ressources humaines (SYSPER) déjà utilisé par la Commission et la plupart des autres institutions de l'Union européenne a remplacé le système existant pour la majorité des processus RH du SGC. Un changement similaire s'est produit avec l'outil informatique utilisé pour gérer le cycle de vie des missions/déplacements autorisés.
- Un exercice d'évaluation à 360 degrés a été mené. Il a été mis au point afin de fournir aux membres du personnel d'encadrement les informations dont ils ont besoin pour leur développement continu, d'un point de vue multidimensionnel. Au cours de cet exercice d'évaluation à 360 degrés, les avis des personnes avec lesquelles les membres du personnel d'encadrement travaillent (leur équipe, leurs principaux collègues et leur hiérarchie) sont rassemblés. Chaque membre du personnel d'encadrement utilise le rapport pour travailler à son développement professionnel.
- Le processus visant à créer une structure de gestion plus horizontale, qui a été initié en 2017, s'est poursuivi. La suppression de niveaux hiérarchiques a pour objectifs d'améliorer la communication, de faciliter la prise de décisions et de responsabiliser le personnel en lui permettant de s'approprier davantage les dossiers. Une autonomie accrue permet également au personnel d'être davantage orienté vers le client.

3.1.4. *Réalisation des objectifs en 2019*

La réalisation des objectifs fixés pour l'exercice 2019 peut se résumer comme suit:

— *Tableau des effectifs*

En 2019, le SGC a recruté 233 personnes (146 fonctionnaires permanents et 87 agents temporaires). Au cours de l'année, 212 départs ont été enregistrés (167 fonctionnaires permanents et 45 agents temporaires). En conséquence, le tableau des effectifs du CE/C a enregistré une augmentation nette de 21 postes occupés.

— *Gestion financière*

En 2019, le SGC a continué d'améliorer sa gestion financière et ses résultats. Plusieurs améliorations en matière de gouvernance financière ont été mises en œuvre, par exemple:

- le lancement du projet de planification intégrée des finances et des activités (IFAP) en octobre 2019. Cela a permis l'intégration de la planification budgétaire annuelle et pluriannuelle dans le système de gestion financière (SAP) du SGC et l'établissement d'un lien entre la planification financière et l'exécution budgétaire au niveau des activités.

Dans le cadre de l'amélioration de la position de trésorerie des entreprises européennes, le délai de paiement moyen des factures du SGC a été de 19 jours en 2019, le délai maximum étant de 30 jours civils [directive 2011/7/UE du Parlement européen et du Conseil ^(?)].

— *Politique immobilière*

La signature de l'acte notarié et, par conséquent, le paiement final du montant dû aux autorités belges pour le projet «bâtiment Europa» ont eu lieu en 2019.

(?) Directive 2011/7/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales (JO L 48 du 23.2.2011, p. 1).

3.2. Recettes

Le tableau 5 présente un aperçu du résultat global des opérations de recettes effectuées en 2019. L'expression «droits établis 2018» se rapporte aux ordres de recouvrement émis en 2018, mais pour lesquels les montants n'ont été perçus qu'en 2019. L'expression «droits établis 2019» correspond donc aux recouvrements lancés en 2019.

Tableau 5

Aperçu des opérations de recettes dans le budget 2019

(en EUR)

Chapitre	Droits établis 2018	Recettes recouvrées de 2018	Droits établis 2019	Recettes recouvrées de 2019	Total des droits établis 2018+2019	Total recouvré 2018+2019	À recouvrer en 2020
	1	2	3	4	5=1+3	6=2+4	7=5-6
4 0 Déductions sur les rémunérations du personnel	0	0	31 538 631	31 538 631	31 538 631	31 538 631	0
4 1 Contributions au régime de pension	97 705	97 705	25 614 133	25 612 552	25 711 838	25 710 257	1 581
5 0 Produit de la vente de biens meubles et immeubles	2 500	2 500	2 722	2 100	5 222	4 600	622
5 1 Produit de locations	246 410	246 410	91 324	81 502	337 733	327 912	9 821
5 2 Revenus d'investissements ou de prêts accordés, intérêts bancaires et autres	0	0	3 578	3 578	3 578	3 578	0
5 5 Recettes provenant du produit de prestations de services et de travaux	268 732	117 887	1 622 505	1 603 355	1 891 237	1 721 242	169 995
5 5 Recettes du SEAE provenant du produit de prestations de services et de travaux	100 000	100 000	279 889	279 889	379 889	379 889	0
5 7 Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif de l'institution	588 013	125 176	13 040 227	12 653 390	13 628 240	12 778 565	849 675
5 8 Indemnisations diverses	30	30	26 061	26 061	26 091	26 091	0
5 8 Indemnisations diverses (SEAE)	0	0	0	0	0	0	0
5 9 Autres recettes résultant d'opérations administratives	0	0	0	0	0	0	0
6 3 Contributions en vertu d'accords spécifiques	0	0	1 228 478	540 012	1 228 478	540 012	688 466
7 0 Intérêts de retard	0	0	2	2	2	2	0
9 0 Recettes diverses	0	0	1 038	1 038	1 038	1 038	0
Total	1 303 390	689 707	73 448 586	72 342 109	74 751 976	73 031 816	1 720 159

Le volume total des opérations de recettes en termes de droits établis, c'est-à-dire les ordres de recouvrement émis, s'est élevé à 74,7 millions d'EUR en 2019. Sur ce montant, 73,0 millions d'EUR ont été recouverts au cours de l'exercice et 1,7 million d'EUR seront recouverts en 2020.

La plus grande partie de l'ensemble des recettes recouvrées en 2019 (78 %, c'est-à-dire 57,2 millions d'EUR sur 73,0 millions d'EUR) est constituée de taxes, de prélèvements et de redevances communautaires payés par le personnel du SGC. Sur ce montant, 31,5 millions d'EUR proviennent de déductions effectuées sur les rémunérations du personnel tandis que 25,7 millions d'EUR correspondent aux contributions et aux transferts de droits à pension vers le régime de pension.

Le solde, soit 22 % (15,8 millions d'EUR), provient de diverses opérations administratives. Les sources principales de ce montant sont les suivantes:

- le recouvrement d'une partie des montants versés aux États membres lors d'exercices précédents pour les frais de voyage des délégués, compte tenu des déclarations qu'ils ont présentées pour les exercices 2018 et 2019 (0,02 million d'EUR et 4,8 millions d'EUR, respectivement) (chapitre 5 7),

- la restitution par les États membres de sommes payées pour les demandes d'interprétation supplémentaires dans certaines langues (5,5 millions d'EUR) (chapitre 5 7),
- le versement de contributions aux frais administratifs exposés dans le cadre de l'acquis de Schengen avec l'Islande et la Norvège (0,5 million d'EUR) (chapitre 6 3),
- le versement de contributions des autres institutions au financement de la crèche du Conseil et les sommes payées à cet effet par les fonctionnaires du Conseil (1 million d'EUR) (chapitre 5 7),
- le versement des contributions de la Cour de justice, de la Cour des comptes et de l'Institut universitaire européen de Florence au financement du système financier commun avec le Conseil (0,8 million d'EUR) (chapitre 5 5),
- les virements effectués par le SEAE au Conseil correspondant au remboursement anticipé des frais relatifs à l'organisation de la troisième conférence de Bruxelles sur la Syrie (0,3 million d'EUR) (chapitre 5 5),
- les virements effectués par le SEAE au Conseil correspondant au paiement anticipé des services fournis par le SGC au SEAE (0,4 million d'EUR) (chapitre 5 5),
- le produit de la location de bâtiments ainsi que les remboursements qui y sont liés (0,3 million d'EUR) (chapitre 5 1).

3.3. Dépenses de l'exercice 2019

3.3.1. Modification du budget en 2019

Au cours de l'exercice 2019, les crédits ont été réaffectés au moyen de différents virements. Le tableau 6 présente les décisions qui ont modifié les crédits inscrits au budget au cours de la période 2010-2019.

Tableau 6

Nombre de modifications du budget par type au cours de la période 2010-2019

Modification		Exercice									
Type	Base juridique	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget rectificatif	Article 41 du RF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Virement B	Article 25 du RF	47	23	23	22	32	27	31	45	52	39
Virement C	Article 25 du RF	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2
Virement D	Article 27 du RF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total		49	25	25	24	34	29	33	46	54	41

Deux virements C, pour lesquels il y a lieu d'informer l'autorité budgétaire (conformément à l'article 29 du règlement financier), ont été effectués en 2019 dans le but suivant:

- virement C1 de 3 800 000 EUR en date du 18 septembre 2019 afin de:
 - financer le projet de rénovation de l'espace «free-flow» et de la salle de restaurant, en même temps que la rénovation de la cuisine, afin de profiter d'une période de fermeture unique. (3 800 000 EUR),
- virement C2 de 5 147 000 EUR en date du 18 novembre 2019 afin de:
 - transférer les responsabilités financières relatives à la gestion des affiliations à des associations professionnelles (10 000 EUR),
 - financer l'augmentation du nombre de demandes d'aide en faveur de personnes handicapées (30 000 EUR),
 - couvrir les projets initialement budgétisés pour une année ultérieure mais pour lesquels l'exécution budgétaire 2019 a autorisé une accélération du cycle du projet (560 000 EUR),
 - couvrir les études préparatoires concernant plusieurs projets afin d'accélérer la mise en œuvre de projets qui n'étaient prévus que pour 2020 ou plus tard compte tenu des restrictions de l'actuel cadre budgétaire (90 000 EUR),

- financer l'acquisition du matériel informatique nécessaire pour la migration de la plateforme technique du système de gestion financière (HANA), d'autres besoins informatiques découlant de la mise en œuvre des recommandations d'audit sur l'infrastructure à clé publique (PKI) et l'achat d'équipements spécialisés pour la radiodiffusion, le câblage et les services liés à la salle de transformation des signaux (local «matrix») (624 000 EUR),
- couvrir les coûts informatiques de l'outil de gestion des ressources humaines SYSPER, d'autres besoins dus au développement en interne d'un certain nombre d'outils et le développement en interne de la plateforme destinée à la publication et à la diffusion de contenus audiovisuels à la presse, aux médias et aux parties prenantes (2 068 000 EUR),
- transférer la responsabilité concernant les écrans de visualisation dans les bâtiments du Conseil (32 000 EUR),
- financer l'amélioration des équipements (y compris le mobilier) dans les salles de trilogue (250 000 EUR),
- couvrir les frais d'étude concernant les performances du matériel audiovisuel du bâtiment Europa (38 000 EUR),
- financer la poursuite du développement du cadre de gestion des informations (y compris les éléments relatifs à la stratégie et aux règles du cadre de gestion des informations) et les activités supplémentaires liées à la gestion des archives (160 000 EUR),
- financer de nouveaux projets et de nouvelles initiatives lancés au sein du service Communication non budgétisés en 2019 et des travaux importants portant sur l'infrastructure technique ainsi que des besoins supplémentaires liés à l'hébergement de services de radiodiffusion et de lecture vidéo en transit afin de couvrir les sommets restants qui auront lieu d'ici la fin de 2019 (1 035 000 EUR),
- couvrir des besoins supplémentaires imprévus en matière de frais de contentieux et de frais juridiques correspondant principalement à d'éventuels paiements de dommages et intérêts et dédommagements (250 000 EUR).

39 virements B ont apporté des modifications à l'intérieur du budget du CE/C en 2019 sur la base de l'article 29, paragraphe 4, du règlement financier.

Le tableau 7 donne un aperçu des lignes budgétaires qui ont été modifiées de façon significative ⁽³⁾ en 2019 au moyen de divers virements.

Tableau 7

Lignes budgétaires ayant fait l'objet de virements significatifs en 2019

(en EUR)

Poste	Rubrique	Budget initial 2019	Virements	Crédits finaux	Différence
1 1 0 0	Traitements de base	250 943 511	- 315 000	250 628 511	0 %
2 0 0 0	Loyers	799 000	- 462 000	337 000	- 58 %
2 0 0 3	Travaux d'aménagement et d'installation	9 124 948	5 924 999	15 049 947	65 %
2 0 0 4	Travaux de sécurisation	2 447 000	- 1 193 000	1 254 000	- 49 %
2 0 1 0	Nettoyage et entretien	18 973 000	- 350 000	18 623 000	- 2 %
2 1 0 0	Acquisition d'équipements et de logiciels	9 702 008	621 564	10 323 572	6 %
2 1 0 1	Prestations externes concernant les systèmes informatiques	22 225 280	3 026 545	25 251 825	14 %
2 1 0 2	Entretien et maintenance d'équipements et de logiciels	7 494 578	- 940 144	6 554 434	- 13 %

⁽³⁾ Montant net supérieur à 250 000 EUR.

(en EUR)

Poste	Rubrique	Budget initial 2019	Virements	Crédits finaux	Différence
2 1 1 1	Achat et renouvellement de mobilier	915 000	250 000	1 165 000	27 %
2 1 2 2	Location, entretien, maintenance et réparation d'équipements techniques	2 429 000	- 1 201 759	1 227 241	- 49 %
2 2 0 0	Frais de voyage des délégations	17 372 000	1 322 243	18 694 243	8 %
2 2 0 2	Frais d'interprétation	81 694 000	- 8 764 243	72 929 757	- 11 %
2 2 1 3	Information et manifestations publiques	4 360 000	922 132	5 282 132	21 %
2 2 3 6	Frais de contentieux, frais juridiques, dommages et intérêts, dédommagements	500 000	250 000	750 000	50 %

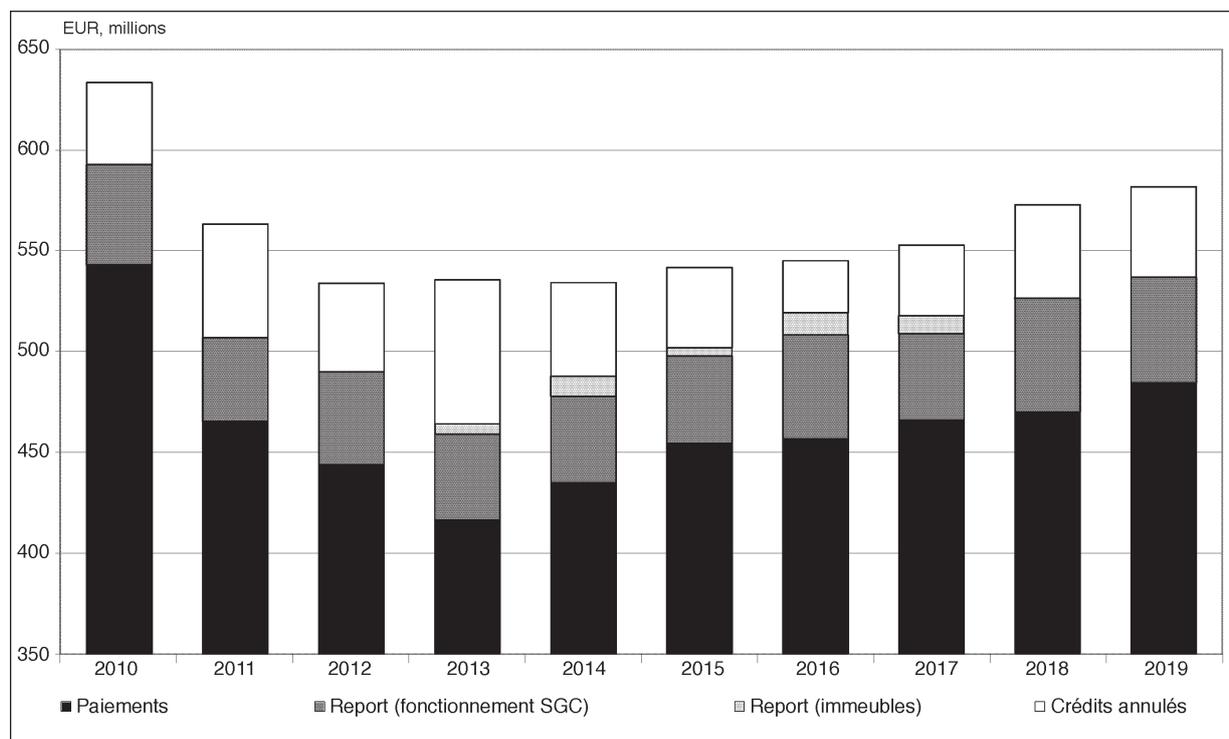
3.3.2. Aperçu de l'exécution du budget au cours de la période 2010-2019

Au cours des dix années écoulées, le taux d'exécution global du budget du CE/C s'est situé en moyenne à 91,9 % (voir graphique 1). Le taux d'exécution se rapporte aux engagements pris au cours de l'exercice budgétaire sur le budget voté disponible.

Le taux des paiements annuels effectués entre 2010 et 2019 a représenté en moyenne 82,6 % du budget. La différence entre l'exécution globale et les paiements au cours d'un exercice donné (c'est-à-dire les engagements non payés) a été reportée, conformément à l'article 12, paragraphe 7, du règlement financier, à l'exercice budgétaire suivant pour les paiements.

Graphique 1

Exécution globale du budget au cours de la période 2010-2019



Pour 2019, les crédits reportés concernent des obligations dûment contractées avant la fin de l'exercice budgétaire mais pour lesquelles les biens n'ont pas encore été livrés et/ou la facturation n'est pas intervenue avant la fin de l'exercice.

3.3.3. Exécution des crédits par catégorie en 2019

L'analyse des dépenses effectuées en 2019 est ventilée en 14 catégories de dépenses.

Le tableau 8 compare le budget final après virements (colonne 2) avec le résultat du budget en termes d'engagements (colonne 3). La différence entre le budget final et les crédits engagés correspond aux montants non utilisés en 2019 et qui ont donc été perdus.

Tableau 8
Aperçu de l'exécution du budget 2019 (par catégorie)

(en EUR)

Catégorie	Budget 2019 (initial)	Budget 2019 [final (*)]	Engagements	Taux d'exécution	Crédits annulés
	1	2	3	4=3/2	5=2-3
Tableau des effectifs	336 749 511	336 434 511	318 417 518	94,6 %	18 016 993
Autres dépenses de personnel	25 077 000	25 087 000	22 637 812	90,2 %	2 449 188
Immeubles (hors acquisitions)	55 888 948	60 338 948	58 794 678	97,4 %	1 544 270
Systèmes informatiques	41 355 000	44 079 000	44 078 934	100,0 %	66
Mobilier	951 000	1 201 000	1 174 396	97,8 %	26 604
Équipements techniques	5 745 000	4 612 000	4 392 054	95,2 %	219 946
Transports	1 134 000	1 134 000	1 030 414	90,9 %	103 586
Frais de voyage des délégations	17 372 000	18 694 243	18 694 243	100,0 %	0
Frais d'interprétation	81 694 000	72 929 757	51 331 235	70,4 %	21 598 522
Réunions et conférences	5 237 000	5 473 000	5 086 244	92,9 %	386 756
Information	9 125 000	10 095 000	10 092 180	100,0 %	2 820
Divers	1 267 000	1 517 000	1 269 889	83,7 %	247 111
Réserve	300 000	300 000	0	0,0 %	300 000
Total (hors acquisitions)	581 895 459	581 895 459	536 999 597	92,3 %	44 895 862
Acquisition de biens immobiliers	—	—	—	—	—
Total général	581 895 459	581 895 459	536 999 597	92,3 %	44 895 862

(*) Inclut la réaffectation interne des crédits.

Le taux d'exécution global du budget 2019 est de 92,3 %. La différence entre le budget final et l'exécution du budget peut s'expliquer comme suit.

- La sous-utilisation totale dans la catégorie du tableau des effectifs s'élève à 18,0 millions d'EUR. Cette sous-utilisation est principalement liée à des besoins moindres pour les traitements de base (8,7 millions d'EUR) et au fait qu'il n'a pas été nécessaire d'utiliser la disposition relative à l'adaptation annuelle des rémunérations (3,6 millions d'EUR). D'autres éléments expliquant la sous-utilisation sont des besoins moins importants que prévu pour différents types de droits statutaires (4,3 millions d'EUR) et pour la couverture sociale (0,5 million d'EUR), ainsi que des dépenses plus faibles en matière d'heures supplémentaires (0,4 million d'EUR).

- Dans la catégorie des «Autres dépenses de personnel», 58 % de la sous-utilisation (1,5 million d'EUR sur 2,4 millions) sont liés à des dépenses moins importantes que prévu en ce qui concerne les agents contractuels, les experts nationaux détachés et d'autres prestations externes. Dans le domaine du président du Conseil européen, une économie de 0,4 million d'EUR provient de la sous-utilisation du budget de voyages et des indemnités. Le solde, soit un montant de 0,5 million d'EUR, est lié principalement à des économies réalisées dans les domaines de la crèche du SGC et des services médicaux et sociaux.
- L'exécution globale des dépenses liées aux immeubles s'est traduite par une économie de 1,5 million d'EUR. Sur ce montant, 1,1 million d'EUR proviennent d'une baisse des coûts pour la sécurité, la surveillance, le nettoyage et l'entretien des bâtiments ainsi que d'une diminution de la consommation d'eau, de gaz et d'électricité. Le solde, soit 0,4 million d'EUR, provient des économies réalisées sur certains travaux d'aménagement, certaines études préliminaires, certains travaux d'installation et de sécurisation et d'autres dépenses liées aux bâtiments.
- Dans le domaine informatique, le taux d'exécution budgétaire a atteint 100 %.
- En ce qui concerne le mobilier, l'exécution budgétaire était proche de 98 %, les économies provenant principalement de besoins moindres en matière de location et d'entretien de mobilier.
- L'économie de 0,2 million d'EUR en équipements techniques est due principalement à des besoins moindres en matière d'acquisition et de remplacement d'équipements et d'installations techniques.
- L'économie de 0,1 million d'EUR concernant les transports est due surtout aux besoins finaux moindres en matière de location de voitures.
- L'exécution des frais de voyage des délégations a atteint 100 %. Le montant disponible pour couvrir les frais de voyage des délégations s'élevait, après virements, à 18,7 millions d'EUR. Le budget initial s'élevait à 17,8 millions d'EUR auxquels se sont ajoutés 10 millions d'EUR en virements provenant des économies réalisées sur certaines enveloppes prévues pour les frais d'interprétation. Par ailleurs, 6,9 millions d'EUR ont été virés vers l'enveloppe technique du poste prévu pour l'interprétation⁽⁴⁾ et, au cours de l'exercice, 2,2 millions d'EUR ont été virés pour financer les demandes d'interprétation supplémentaires dans certaines langues.
- La sous-utilisation des crédits prévus pour les frais d'interprétation s'est élevée à 21,6 millions d'EUR. Cette sous-utilisation constitue le résultat final après le virement de 10 millions d'EUR des enveloppes allouées à l'interprétation vers celles prévues pour les voyages des délégations⁽⁵⁾. Le résultat final inclut également le virement des frais de voyage des délégations de 6,9 millions d'EUR découlant de la mise en œuvre du nouveau mécanisme et le retransfert de 2,2 millions d'EUR de certaines enveloppes prévues pour les déplacements en vue de couvrir des frais d'interprétation supplémentaires dans certaines langues.
- Sur le montant total sous-utilisé de 0,4 million d'EUR pour l'organisation de réunions et de conférences, un montant de 0,3 million d'EUR correspond à des besoins moins importants en restauration que ceux qui avaient été budgétisés. Des besoins moins importants que prévu pour la location de salles de conférence externes et en matière d'accréditation ont permis une économie supplémentaire de 0,1 million d'EUR.
- Le taux d'exécution des crédits dans la catégorie «Information» a été de 100 %.
- Dans la catégorie «Divers», la sous-utilisation de 0,2 million d'EUR s'explique principalement par une combinaison de besoins moindres en fournitures de bureau, papier, études, uniformes et affranchissement (0,1 million d'EUR).

3.4. Crédits reportés

3.4.1. Crédits reportés de droit de l'exercice 2018 à l'exercice 2019

Comme l'indique le tableau 9, un montant de 56,6 millions d'EUR a été reporté de 2018 à 2019.

⁽⁴⁾ Conformément à la décision 54/18 du secrétaire général du Conseil (article 10, paragraphe 3), le montant équivalent au montant sous-utilisé de l'exercice précédent pour les frais de voyages des délégués doit être transféré annuellement vers l'interprétation. En 2019, ces montants s'élevaient à 6,9 millions d'EUR.

⁽⁵⁾ Conformément à la décision n° 54/18 (article 10, paragraphe 1), le SGC procède au virement de 66 % des sommes inutilisées prévues pour l'interprétation aux enveloppes prévues pour couvrir les frais de voyage des délégués, qui doivent être utilisées au cours du même exercice. En 2019, ces montants s'élevaient à 10 millions d'EUR.

Tableau 9

Exécution des crédits reportés de l'exercice 2018 à l'exercice 2019 (par catégorie)

(en EUR)

Catégorie	Crédits reportés de 2018	Paiements 2019	Taux d'exécution	Crédits annulés
	1	2	3=2/1	4=1-2
Tableau des effectifs	432 237	314 104	72,7 %	118 133
Autres dépenses de personnel	1 846 586	1 548 542	83,9 %	298 044
Immeubles	16 043 141	12 554 860	78,3 %	3 488 280
Systèmes informatiques	19 548 442	18 723 485	95,8 %	824 957
Mobilier	290 141	276 732	95,4 %	13 409
Équipements techniques	1 568 707	1 420 073	90,5 %	148 634
Transports	832 176	367 623	44,2 %	464 553
Frais de voyage des délégations	—	—	—	—
Frais d'interprétation	11 908 872	10 425 144	87,5 %	1 483 728
Réunions et conférences	655 097	481 523	73,5 %	173 573
Information	2 995 870	2 782 327	92,9 %	213 544
Divers	478 315	346 241	72,4 %	132 075
Réserve	—	—	—	—
Total	56 599 584	49 240 654	87,0 %	7 358 930

Le taux d'exécution des crédits reportés de l'exercice 2018 s'est élevé à 87,0 %. Les principales raisons qui expliquent ce taux d'exécution sont les suivantes:

- livraisons ou prestations incomplètes ou inexistantes de travaux/biens/services commandés par le SGC au cours de l'exercice précédent,
- non-réception de factures correspondant à des travaux effectués, à des biens livrés ou à des services prestés. Cela fait forcément peser une charge budgétaire sur l'exercice budgétaire suivant, de nouveaux engagements devant être inscrits en 2020 pour ces transactions.

3.4.2. Crédits reportés de droit de l'exercice 2019 à l'exercice 2020

Le montant des crédits reportés de l'exercice 2019 à l'exercice 2020 s'est élevé à 52,5 millions d'EUR.

Tableau 10

Crédits reportés de l'exercice 2019 à l'exercice 2020 (par catégorie)

(en EUR)

Catégorie	Budget 2019 (initial)	Budget 2019 [final (*)]	Engagements	Paiements 2019	Crédits reportés à 2020	Taux de report
	1	2	3	4	5=3-4	6=5/3
Tableau des effectifs	336 749 511	336 434 511	318 417 518	318 042 607	374 910	0,1 %
Autres dépenses de personnel	25 077 000	25 087 000	22 637 812	20 768 356	1 869 455	8,3 %
Immeubles	55 888 948	60 338 948	58 794 678	36 529 460	22 265 219	37,9 %
Systèmes informatiques	41 355 000	44 079 000	44 078 934	28 473 397	15 605 537	35,4 %
Mobilier	951 000	1 201 000	1 174 396	552 211	622 184	53,0 %

(en EUR)

Catégorie	Budget 2019 (initial)	Budget 2019 [final (*)]	Engagements	Paiements 2019	Crédits reportés à 2020	Taux de report
	1	2	3	4	5=3-4	6=5/3
Équipements techniques	5 745 000	4 612 000	4 392 054	1 928 085	2 463 968	56,1 %
Transports	1 134 000	1 134 000	1 030 414	504 275	526 139	51,1 %
Frais de voyage des délégations	17 372 000	18 694 243	18 694 243	18 694 243	0	0,0 %
Frais d'interprétation	81 694 000	72 929 757	51 331 235	47 220 672	4 110 564	8,0 %
Réunions et conférences	5 237 000	5 473 000	5 086 244	4 196 701	889 543	17,5 %
Information	9 125 000	10 095 000	10 092 180	6 768 283	3 323 897	32,9 %
Divers	1 267 000	1 517 000	1 269 889	777 815	492 075	38,7 %
Réserve	300 000	300 000	—	—	—	—
Total (hors acquisitions)	581 895 459	581 895 459	536 999 597	484 456 106	52 543 491	9,8 %
Acquisition de biens immobiliers	—	—	—	—	—	—
Total général	581 895 459	581 895 459	536 999 597	484 456 106	52 543 491	9,8 %

(*) Inclut la réaffectation interne des crédits.

Les montants reportés de l'exercice 2019 à l'exercice 2020 proviennent essentiellement des catégories ci-après:

- Bâtiments: un montant de 22,0 millions d'EUR, dont 11,7 millions pour des travaux d'aménagement, 4,5 millions pour le nettoyage et l'entretien, 2,7 millions pour la sécurité et la prévention, 1,4 million pour l'électricité, l'eau, le gaz et le chauffage conjointement, 0,9 million pour des travaux de sécurisation et 0,8 million pour d'autres dépenses liées aux bâtiments, par exemple des études.
- Systèmes informatiques: un montant de 15,6 millions d'EUR, dont 10,8 millions concernent l'assistance externe, 2,8 millions les équipements et logiciels, 1,1 million les services et la maintenance informatiques et 0,8 million les télécommunications.
- Interprétation: un montant de 4,1 millions d'EUR destiné à couvrir les frais dans ce domaine pour les mois de novembre et décembre 2019, étant entendu que la facture finale n'arrivera qu'en 2020.
- Information: un montant de 3,3 millions d'EUR correspondant à des dépenses dans ce domaine, dont un montant de 1,8 million pour l'information et les manifestations publiques ainsi que les publications du Conseil et un montant de 1,3 million pour les dépenses de documentation et de bibliothèque.
- Équipements techniques: un montant de 2,5 millions d'EUR dont 1,3 million d'EUR pour l'achat et la maintenance de matériel de conférence, 0,6 million d'EUR pour l'assistance externe et la maintenance d'équipements, 0,3 million d'EUR pour l'achat et le remplacement d'équipement audiovisuel destiné au service de presse et 0,2 million d'EUR pour l'achat d'autres types d'équipements (par exemple en faveur de la sécurité, du restaurant).
- Autres dépenses de personnel: un montant de 1,9 million d'EUR, notamment lié aux missions (0,7 million d'EUR), à la formation (0,6 million d'EUR), au service médical et aux crèches (0,3 million d'EUR), aux interventions en faveur du personnel (0,2 million d'EUR) et à l'assistance externe (0,1 million d'EUR).
- Réunions et conférences: un montant de 0,9 million d'EUR correspondant principalement à des factures non encore reçues pour l'organisation des réunions du Conseil européen et des sessions du Conseil en 2019.
- Mobilier: un montant de 0,6 million d'EUR correspondant à l'acquisition de mobilier pour certains espaces d'accueil, la rénovation du restaurant «free-flow» et des salles de réunion dédiées aux trilogues dans le cadre du projet «Meeting 2022».
- Transports: un montant de 0,5 million d'EUR destiné à couvrir le plan de mobilité du personnel du Conseil (0,3 million d'EUR) et la location et la réparation de la flotte de véhicules (0,2 million d'EUR).
- Dépenses diverses: un montant de 0,5 million d'EUR correspondant principalement à des frais de contentieux (0,2 million d'EUR), à des fournitures de bureau (0,1 million d'EUR) et à d'autres dépenses de fonctionnement (c'est-à-dire assurance et vêtements de travail) (0,1 million d'EUR).

3.4.3. Crédits reportés par décision de l'exercice 2017 à l'exercice 2018 reportés à 2019 pour paiement

Les crédits reportés par décision de l'exercice 2017 à l'exercice 2018 qui avaient été dûment engagés en 2018 mais non payés ont été reportés à 2019 pour paiement. Comme l'indique le tableau 11, un montant de 4,1 millions d'EUR a été reporté pour paiement.

Tableau 11

Crédits reportés par décision de l'exercice 2017 à l'exercice 2018 reportés à 2019 pour paiement (par catégorie)

(en EUR)

Catégorie	Report pour paiement de 2018	Paielements 2019	Taux d'exécution	Crédits annulés
	1	2	3=2/1	4=1-2
Acquisition de biens immobiliers	4 114 794	4 114 794	100,0 %	0
Total CE/C	4 114 794	4 114 794	100,0 %	0

Le montant est lié au paiement final du bâtiment Europa, étant donné qu'il n'a pas été possible de signer l'acte final de vente en 2017.

Le taux d'exécution des crédits reportés de l'exercice 2018 s'est élevé à 100 %.

3.5. Recettes affectées

3.5.1. Recettes affectées perçues avant 2019

Le montant total des recettes affectées perçues avant 2019 s'est élevé à 23,2 millions d'EUR.

Tableau 12

Exécution des recettes affectées perçues avant 2019 (par catégorie)

(en EUR)

Catégorie	Recettes affectées avant 2019 [final (*)]	Engagements 2019	Paielements 2019	Taux d'exécution	Recettes affectées annulées
	1	2	3	4=2/1	4=1-2
Tableau des effectifs	1 424 158	1 424 158	1 424 158	100,0 %	—
Autres dépenses de personnel	1 531 362	1 500 623	1 450 730	98,0 %	30 738
Immeubles	902 614	886 210	763 559	98,2 %	16 404
Systèmes informatiques	906 758	906 758	721 612	100,0 %	—
Mobilier	—	—	—	—	—
Équipements techniques	71 286	66 868	66 778	93,8 %	4 419
Transports	5 454	5 454	2 206	100,0 %	—
Frais de voyage des délégations	6 911 068	6 911 068	6 911 068	100,0 %	—
Frais d'interprétation	11 066 291	11 066 291	11 066 291	100,0 %	—
Réunions et conférences	80 470	56 246	55 331	69,9 %	24 224
Information	68 116	67 897	62 869	99,7 %	219

(en EUR)

Catégorie	Recettes affectées avant 2019 [final (*)]	Engagements 2019	Paiements 2019	Taux d'exécution	Recettes affectées annulées
	1	2	3	4=2/1	4=1-2
Divers	33 737	33 737	28 407	100,0 %	0
Total CE/C	23 001 314	22 925 310	22 553 008	99,7 %	76 004
ANS avec le SEAE	174 761	174 761	142 624	100,0 %	—
Total général	23 176 075	23 100 071	22 695 632	99,7 %	76 004

(*) Inclut la réaffectation interne des crédits.

Les recettes affectées liées à des activités du SGC s'élevaient à 23,0 millions d'EUR, dont 22,9 millions ont été dûment engagés en 2019. Le solde, soit 0,1 million d'EUR, a été annulé conformément à l'article 12, paragraphe 1, du règlement financier.

Une autre partie des recettes affectées perçues avant 2019 (0,2 million d'EUR) concerne des montants virés par le SEAE au Conseil en 2018 pour couvrir les dépenses des services définis dans différents accords de niveau de service (ANS) entre les deux institutions et fournis par le SGC. Sur le montant engagé de 0,2 million d'EUR, un montant de 0,1 million a été versé en 2019.

3.5.2. Recettes affectées reportées pour paiement de 2018

Le montant total des recettes affectées reportées pour paiement de 2018 s'est élevé à 0,3 million d'EUR.

Tableau 13

Exécution des recettes affectées perçues avant 2019 reportées à 2019 pour paiement (par catégorie)

(en EUR)

Catégorie	Recettes affectées reportées pour paiement de 2018	Paiements 2019	Taux d'exécution	Recettes affectées annulées
	1	2	4=2/1	4=1-2
Tableau des effectifs	—	—	—	—
Autres dépenses de personnel	10 412	9 825	94,4 %	587
Immeubles	132 103	105 559	79,9 %	26 544
Systèmes informatiques	111 881	106 225	94,9 %	5 656
Mobilier	—	—	—	—
Équipements techniques	1 922	782	40,7 %	1 140
Transports	—	—	—	—
Frais de voyage des délégations	—	—	—	—
Frais d'interprétation	—	—	—	—
Réunions et conférences	—	—	—	—
Information	—	—	—	—

(en EUR)

Catégorie	Recettes affectées reportées pour paiement de 2018	Paiements 2019	Taux d'exécution	Recettes affectées annulées
	1	2	4=2/1	4=1-2
Divers	23 380	2 396	10,2 %	20 984
Total CE/C	279 699	224 787	80,4 %	54 911
ANS avec le SEAE	—	—	—	—
Total général	279 699	224 787	80,4 %	54 911

3.5.3. Recettes affectées perçues avant 2019 reportées à 2020 pour paiement

Les recettes affectées perçues avant 2019, dûment engagées mais non payées en 2019, ont été reportées de l'exercice 2019 à l'exercice 2020 et se sont élevées à 0,4 million d'EUR.

Tableau 14

Recettes affectées perçues avant 2019 reportées à 2020 (par catégorie)

(en EUR)

Catégorie	Recettes affectées avant 2019 [final (*)]	Engagements 2019	Paiements 2019	Recettes affectées reportées à 2020	Taux de report
	1	2	3	4=2-3	5=4/2
Tableau des effectifs	1 424 158	1 424 158	1 424 158	—	0,0 %
Autres dépenses de personnel	1 531 362	1 500 623	1 450 730	49 893	3,3 %
Immeubles	902 614	886 210	763 559	122 651	13,8 %
Systèmes informatiques	906 758	906 758	721 612	185 146	20,4 %
Mobilier	—	—	—	—	—
Équipements techniques	71 286	66 868	66 778	90	0,1 %
Transports	5 454	5 454	2 206	3 248	59,6 %
Frais de voyage des délégations	6 911 068	6 911 068	6 911 068	—	0,0 %
Frais d'interprétation	11 066 291	11 066 291	11 066 291	—	0,0 %
Réunions et conférences	80 470	56 246	55 331	915	1,6 %
Information	68 116	67 897	62 869	5 028	7,4 %
Divers	33 737	33 737	28 407	5 330	15,8 %
Total CE/C	23 001 314	22 925 310	22 553 008	372 301	1,6 %
ANS avec le SEAE	174 761	174 761	142 624	32 137	18,4 %
Total général	23 176 075	23 100 071	22 695 632	404 438	1,8 %

(*) Inclut la réaffectation interne des crédits.

Les montants reportés proviennent essentiellement des catégories ci-après.

- Systèmes informatiques: un montant de 0,2 million d'EUR correspondant à des prestations externes.
- Bâtiments: un montant de 0,1 million d'EUR lié à des travaux d'aménagement.
- Autres dépenses de personnel: un montant de 0,05 million d'EUR correspondant principalement aux frais de mission du président élu du Conseil européen (0,04 million d'EUR).

3.5.4. Recettes affectées perçues en 2019

Le montant total des recettes affectées perçues en 2019 s'est élevé à 15,7 millions d'EUR. Sur ce montant, une enveloppe de 374 598 EUR correspond à des sommes virées par le SEAE au Conseil.

Tableau 15

Exécution des recettes affectées perçues en 2019 (par catégorie)

(en EUR)

Catégorie	Recettes affectées 2019 [final (*)]	Engagements 2019	Paiements 2019	Recettes affectées disponibles
	1	2	3	4=1-3
Tableau des effectifs	678 235	—	—	678 235
Autres dépenses de personnel	1 583 301	259 064,91	219 576	1 363 725
Immeubles	1 415 998	293 957,99	293 958	1 122 040
Systèmes informatiques	890 940	806 581,31	68 104	822 837
Mobilier	—	—	—	0
Équipements techniques	39 590	34 051,02	33 890	5 700
Transports	2 616	—	—	2 616
Frais de voyage des délégations	4 831 525	—	—	4 831 525
Frais d'interprétation	5 478 770	—	—	5 478 770
Réunions et conférences	351 844	264 120,02	264 120	87 724
Information	67 643	67 642,63	67 643	0
Divers	7 073	0	0	7 073
Total CE/C	15 347 535	1 725 418	947 291	14 400 245
ANS avec le SEAE	374 598	146 000	78 444	296 154
Total général	15 722 134	1 871 418	1 025 735	14 696 399

(*) Inclut la réaffectation interne des crédits.

Les recettes affectées en 2019 ayant trait aux activités du SGC se sont élevées à 15,3 millions d'EUR. Sur ce montant, un montant de 1,7 million d'EUR a été engagé au cours de l'exercice, tandis que 14,4 millions d'EUR ont été reportés à 2020 conformément à l'article 12, paragraphe 4, du règlement financier.

Près de 36 % des recettes affectées (5,5 millions d'EUR) concernent l'interprétation, pour des paiements complémentaires en vue de couvrir des frais d'interprétation supplémentaires dans certaines langues. Un montant de 4,8 millions d'EUR concerne les frais de voyage des délégations, suivant le solde après la présentation de leurs déclarations de voyage. Le solde concerne principalement le remboursement de sommes liées à différentes opérations administratives du Conseil.

ANNEXE

CONSEIL

UTILISATION DES CRÉDITS DE L'EXERCICE 2019

(en EUR)

Ligne budgétaire	Crédits initiaux 2019	Virements/ modifications 2019	Crédits finaux 2019	Engagements 2019	Paiements 2019	Report de droit à 2020	Report (par décision) à 2020	Crédits annulés
	1	2	3	4	5	6	7	8 = 3 - 5 - 6 - 7
1 0 0 0 Traitement de base	342 000,00		342 000,00	338 188,32	338 188,32			3 811,68
1 0 0 1 Droits liés à la fonction	73 000,00		73 000,00	69 055,14	69 055,14			3 944,86
1 0 0 2 Droits liés à la situation personnelle	10 000,00		10 000,00	8 277,91	8 277,91			1 722,09
1 0 0 3 Couverture sociale	14 000,00		14 000,00	12 793,68	12 793,68			1 206,32
1 0 0 4 Autres dépenses de gestion	675 000,00		675 000,00	608 985,36	479 785,08	129 200,28		66 014,64
1 0 0 6 Droits liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions	155 000,00		155 000,00					155 000,00
1 0 0 7 Adaptation annuelle des rémunérations	50 000,00		50 000,00					50 000,00
1 0 0 Rémunérations et autres droits	1 319 000,00		1 319 000,00	1 037 300,41	908 100,13	129 200,28		281 699,59
1 0 1 0 Indemnité transitoire	112 000,00		112 000,00					112 000,00
1 0 1 Cessation de fonctions	112 000,00		112 000,00					112 000,00
Total chapitre 10 — Membres de l'institution	1 431 000,00		1 431 000,00	1 037 300,41	908 100,13	129 200,28		393 699,59
1 1 0 0 Traitements de base	250 943 511,00	- 315 000,00	250 628 511,00	241 906 627,70	241 906 627,70			8 721 883,30
1 1 0 1 Droits statutaires liés à la fonction	1 951 000,00		1 951 000,00	1 302 747,74	1 302 747,74			648 252,26
1 1 0 2 Droits statutaires liés à la situation personnelle de l'agent	65 197 000,00		65 197 000,00	62 368 847,31	62 368 847,31			2 828 152,69
1 1 0 3 Couverture sociale	10 284 000,00		10 284 000,00	9 737 350,53	9 737 350,53			546 649,47
1 1 0 4 Coefficients correcteurs	125 000,00	6 500,00	131 500,00	130 952,98	130 952,98			547,02
1 1 0 5 Heures supplémentaires	1 300 000,00	- 6 500,00	1 293 500,00	899 127,15	899 127,15			394 372,85

(en EUR)

Ligne budgétaire	Crédits initiaux 2019	Virements/ modifications 2019	Crédits finaux 2019	Engagements 2019	Paiements 2019	Report de droit à 2020	Report (par décision) à 2020	Crédits annulés
	1	2	3	4	5	6	7	8 = 3 - 5 - 6 - 7
1 1 0 6 Droits statutaires liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions	2 275 000,00		2 275 000,00	1 498 500,00	1 123 589,84	374 910,16		776 500,00
1 1 0 7 Adaptation des rémunérations	3 632 000,00		3 632 000,00					3 632 000,00
1 1 0 Rémunérations et autres droits	335 707 511,00	- 315 000,00	335 392 511,00	317 844 153,41	317 469 243,25	374 910,16		17 548 357,59
1 1 1 0 Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service	362 000,00		362 000,00	29 241,36	29 241,36			332 758,64
1 1 1 2 Droits des anciens secrétaires généraux	680 000,00		680 000,00	544 122,84	544 122,84			135 877,16
1 1 1 Cessation de fonctions	1 042 000,00		1 042 000,00	573 364,20	573 364,20			468 635,80
Total chapitre 1 1 — Fonctionnaires et agents temporaires	336 749 511,00	- 315 000,00	336 434 511,00	318 417 517,61	318 042 607,45	374 910,16		18 016 993,39
1 2 0 0 Autres agents	10 776 000,00		10 776 000,00	10 035 315,42	10 030 068,48	5 246,94		740 684,58
1 2 0 1 Experts nationaux détachés	1 182 000,00		1 182 000,00	947 492,00	945 791,37	1 700,63		234 508,00
1 2 0 2 Stages	694 000,00		694 000,00	677 980,37	647 425,55	30 554,82		16 019,63
1 2 0 3 Prestations externes	541 000,00		541 000,00	189 277,27	129 084,22	60 193,05		351 722,73
1 2 0 4 Prestations d'appoint pour le service de traduction	200 000,00		200 000,00	163 971,50	157 174,50	6 797,00		36 028,50
1 2 0 7 Adaptation annuelle des rémunérations	109 000,00		109 000,00					109 000,00
1 2 0 Autres agents et prestations externes	13 502 000,00		13 502 000,00	12 014 036,56	11 909 544,12	104 492,44		1 487 963,44
Total chapitre 1 2 — Autres agents et prestations externes	13 502 000,00		13 502 000,00	12 014 036,56	11 909 544,12	104 492,44		1 487 963,44
1 3 0 0 Frais divers de recrutement	156 000,00		156 000,00	112 559,33	97 155,58	15 403,75		43 440,67
1 3 0 1 Développement professionnel	2 390 000,00	10 000,00	2 400 000,00	2 397 905,00	1 790 221,26	607 683,74		2 095,00
1 3 0 Dépenses liées à la gestion du personnel	2 546 000,00	10 000,00	2 556 000,00	2 510 464,33	1 887 376,84	623 087,49		45 535,67

(en EUR)

Ligne budgétaire	Crédits initiaux 2019	Virements/ modifications 2019	Crédits finaux 2019	Engagements 2019	Paiements 2019	Report de droit à 2020	Report (par décision) à 2020	Crédits annulés
	1	2	3	4	5	6	7	8 = 3 - 5 - 6 - 7
1 3 1 0 Secours extraordinaires	30 000,00	- 10 000,00	20 000,00	11 000,00	10 834,05	165,95		9 000,00
1 3 1 1 Relations sociales entre les membres du personnel	117 000,00		117 000,00	116 999,31	26 066,86	90 932,45		0,69
1 3 1 2 Aide complémentaire aux handicapés	180 000,00	30 000,00	210 000,00	208 310,84	158 101,67	50 209,17		1 689,16
1 3 1 3 Autres interventions sociales	66 000,00	10 000,00	76 000,00	75 245,33	65 415,09	9 830,24		754,67
1 3 1 Interventions en faveur du personnel de l'institution	393 000,00	30 000,00	423 000,00	411 555,48	260 417,67	151 137,81		11 444,52
1 3 2 0 Service médical	450 000,00		450 000,00	350 941,88	225 758,40	125 183,48		99 058,12
1 3 2 2 Crèches et garderies	2 825 000,00	- 30 000,00	2 795 000,00	2 383 512,93	2 169 628,68	213 884,25		411 487,07
1 3 2 Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution	3 275 000,00	- 30 000,00	3 245 000,00	2 734 454,81	2 395 387,08	339 067,73		510 545,19
1 3 3 1 Frais de mission du Secrétariat du Conseil	3 130 000,00	- 100 000,00	3 030 000,00	3 030 000,00	2 613 907,38	416 092,62		
1 3 3 2 Frais de voyage des membres du personnel dans le cadre du Conseil européen	800 000,00	100 000,00	900 000,00	900 000,00	793 623,15	106 376,85		
1 3 3 Missions	3 930 000,00		3 930 000,00	3 930 000,00	3 407 530,53	522 469,47		
Total chapitre 13 — Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	10 144 000,00	10 000,00	10 154 000,00	9 586 474,62	7 950 712,12	1 635 762,50		567 525,38
TOTAL TITRE 1 — Personnes liées à l'institution	361 826 511,00	- 305 000,00	361 521 511,00	341 055 329,20	338 810 963,82	2 244 365,38		20 466 181,80
2 0 0 0 Loyers	799 000,00	- 462 000,00	337 000,00	333 878,84	333 143,16	735,68		3 121,16
2 0 0 3 Travaux d'aménagement et d'installation	9 124 948,00	5 924 999,00	15 049 947,00	14 915 773,82	3 188 090,60	11 727 683,22		134 173,18
2 0 0 4 Travaux de sécurisation	2 447 000,00	- 1 193 000,00	1 254 000,00	1 224 682,18	309 851,10	914 831,08		29 317,82
2 0 0 5 Dépenses préliminaires à l'acquisition, à la construction et à l'aménagement d'immeubles	887 000,00	180 001,00	1 067 001,00	997 120,47	196 737,49	800 382,98		69 880,53
2 0 0 Immeubles	13 257 948,00	4 450 000,00	17 707 948,00	17 471 455,31	4 027 822,35	13 443 632,96		236 492,69

(en EUR)

Ligne budgétaire	Crédits initiaux 2019	Virements/ modifications 2019	Crédits finaux 2019	Engagements 2019	Paiements 2019	Report de droit à 2020	Report (par décision) à 2020	Crédits annulés
	1	2	3	4	5	6	7	8 = 3 - 5 - 6 - 7
2 0 1 0 Nettoyage et entretien	18 973 000,00	- 350 000,00	18 623 000,00	17 943 850,06	13 474 532,46	4 469 317,60		679 149,94
2 0 1 1 Eau, gaz, électricité et chauffage	4 396 000,00	232 000,00	4 628 000,00	4 476 449,22	3 045 003,52	1 431 445,70		151 550,78
2 0 1 2 Sécurité et surveillance des immeubles	18 493 000,00		18 493 000,00	18 178 135,84	15 513 704,67	2 664 431,17		314 864,16
2 0 1 3 Assurances	285 000,00		285 000,00	264 792,16	264 075,46	716,70		20 207,84
2 0 1 4 Autres dépenses afférentes aux immeubles	484 000,00	118 000,00	602 000,00	459 995,74	204 321,25	255 674,49		142 004,26
2 0 1 Frais afférents aux immeubles	42 631 000,00		42 631 000,00	41 323 223,02	32 501 637,36	8 821 585,66		1 307 776,98
Total chapitre 20 — Immeubles et frais accessoires	55 888 948,00	4 450 000,00	60 338 948,00	58 794 678,33	36 529 459,71	22 265 218,62		1 544 269,67
2 1 0 0 Acquisition d'équipements et de logiciels	9 702 008,00	621 564,26	10 323 572,26	10 323 567,37	7 475 241,26	2 848 326,11		4,89
2 1 0 1 Prestations externes pour l'exploitation et le développement de systèmes informatiques	22 225 280,00	3 026 545,20	25 251 825,20	25 251 764,29	14 423 165,18	10 828 599,11		60,91
2 1 0 2 Entretien et maintenance d'équipements et de logiciels	7 494 578,00	- 940 143,58	6 554 434,42	6 554 434,38	5 454 589,10	1 099 845,28		0,04
2 1 0 3 Télécommunications	1 933 134,00	16 034,12	1 949 168,12	1 949 168,12	1 120 401,72	828 766,40		
2 1 0 Informatique et télécommunications	41 355 000,00	2 724 000,00	44 079 000,00	44 078 934,16	28 473 397,26	15 605 536,90		65,84
2 1 1 1 Achat et renouvellement de mobilier	915 000,00	250 000,00	1 165 000,00	1 158 345,64	551 381,50	606 964,14		6 654,36
2 1 1 2 Location, entretien, maintenance et réparation de mobilier	36 000,00		36 000,00	16 050,00	829,99	15 220,01		19 950,00
2 1 1 Mobilier	951 000,00	250 000,00	1 201 000,00	1 174 395,64	552 211,49	622 184,15		26 604,36
2 1 2 0 Achat et renouvellement de matériel et d'installations techniques	2 994 000,00	- 68 241,00	2 925 759,00	2 804 677,86	973 353,07	1 831 324,79		121 081,14
2 1 2 1 Prestations externes pour l'exploitation et le développement de matériel et d'installations techniques	322 000,00	137 000,00	459 000,00	413 659,46	192 018,79	221 640,67		45 340,54

(en EUR)

Ligne budgétaire	Crédits initiaux 2019	Virements/ modifications 2019	Crédits finaux 2019	Engagements 2019	Paiements 2019	Report de droit à 2020	Report (par décision) à 2020	Crédits annulés
	1	2	3	4	5	6	7	8 = 3 - 5 - 6 - 7
2 1 2 2 Location, entretien, maintenance et réparation de matériel et d'installations techniques	2 429 000,00	- 1 201 759,00	1 227 241,00	1 173 716,38	762 713,49	411 002,89		53 524,62
2 1 2 Matériel et installations techniques	5 745 000,00	- 1 133 000,00	4 612 000,00	4 392 053,70	1 928 085,35	2 463 968,35		219 946,30
2 1 3 2 Frais de location, d'entretien et de réparation des voitures de service	684 000,00	- 20 000,00	664 000,00	560 413,99	288 316,90	272 097,09		103 586,01
2 1 3 3 Plan de mobilité	450 000,00	20 000,00	470 000,00	470 000,00	215 957,88	254 042,12		
2 1 3 Transports	1 134 000,00	0,00	1 134 000,00	1 030 413,99	504 274,78	526 139,21		103 586,01
Total chapitre 2 1 — Informatique, équipement et mobilier	49 185 000,00	1 841 000,00	51 026 000,00	50 675 797,49	31 457 968,88	19 217 828,61		350 202,51
2 2 0 0 Frais de voyage des délégations	17 372 000,00	1 322 243,00	18 694 243,00	18 694 243,00	18 694 243,00			
2 2 0 1 Frais de voyage divers	470 000,00	86 000,00	556 000,00	551 000,00	438 578,11	112 421,89		5 000,00
2 2 0 2 Frais d'interprétation	81 694 000,00	- 8 764 243,00	72 929 757,00	51 331 235,32	47 220 671,76	4 110 563,56		21 598 521,68
2 2 0 3 Frais de représentation	170 000,00	- 10 000,00	160 000,00	111 818,16	91 317,88	20 500,28		48 181,84
2 2 0 4 Frais divers de réunions internes	4 242 000,00	210 000,00	4 452 000,00	4 167 268,84	3 577 313,32	589 955,52		284 731,16
2 2 0 5 Organisation des conférences, congrès et réunions	355 000,00	- 50 000,00	305 000,00	256 157,21	89 491,96	166 665,25		48 842,79
2 2 0 Réunions et conférences	104 303 000,00	- 7 206 000,00	97 097 000,00	75 111 722,53	70 111 616,03	5 000 106,50		21 985 277,47
2 2 1 0 Dépenses de documentation et de bibliothèque	3 845 000,00	58 557,25	3 903 557,25	3 901 125,76	2 552 101,08	1 349 024,68		2 431,49
2 2 1 1 Journal officiel	700 000,00	- 10 689,00	689 311,00	689 310,83	689 310,83			0,17
2 2 1 2 Publications de caractère général	220 000,00		220 000,00	219 999,00	85 016,78	134 982,22		1,00
2 2 1 3 Information et manifestations publiques	4 360 000,00	922 131,75	5 282 131,75	5 281 744,12	3 441 854,15	1 839 889,97		387,63
2 2 1 Information	9 125 000,00	970 000,00	10 095 000,00	10 092 179,71	6 768 282,84	3 323 896,87		2 820,29

(en EUR)

Ligne budgétaire	Crédits initiaux 2019	Virements/ modifications 2019	Crédits finaux 2019	Engagements 2019	Paiements 2019	Report de droit à 2020	Report (par décision) à 2020	Crédits annulés
	1	2	3	4	5	6	7	8 = 3 - 5 - 6 - 7
2 2 3 0 Fournitures de bureau	358 000,00	90 000,00	448 000,00	399 425,36	293 436,52	105 988,84		48 574,64
2 2 3 1 Affranchissement	55 000,00		55 000,00	55 000,00	36 696,81	18 303,19		
2 2 3 2 Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	45 000,00		45 000,00	4 500,00	4 500,00			40 500,00
2 2 3 4 Déménagement	18 000,00		18 000,00	18 000,00	8 440,00	9 560,00		
2 2 3 5 Charges financières	10 000,00		10 000,00	4 003,38	3 603,38	400,00		5 996,62
2 2 3 6 Frais de contentieux, frais juridiques, dommages et intérêts, dédommagements	500 000,00	250 000,00	750 000,00	632 720,74	402 509,09	230 211,65		117 279,26
2 2 3 7 Autres dépenses de fonctionnement	281 000,00	- 90 000,00	191 000,00	156 239,91	28 628,98	127 610,93		34 760,09
2 2 3 Dépenses diverses	1 267 000,00	250 000,00	1 517 000,00	1 269 889,39	777 814,78	492 074,61		247 110,61
Total chapitre 2 2 — Dépenses de fonctionnement	114 695 000,00	- 5 986 000,00	108 709 000,00	86 473 791,63	77 657 713,65	8 816 077,98		22 235 208,37
TOTAL TITRE 2 — Immeubles, équipement et dépenses de fonctionnement	219 768 948,00	305 000,00	220 073 948,00	195 944 267,45	145 645 142,24	50 299 125,21		24 129 680,55
10 0 Crédits provisionnels								
10 1 Réserve pour imprévus	300 000,00		300 000,00					300 000,00
TOTAL TITRE 10 — Autres dépenses	300 000,00		300 000,00					300 000,00
BUDGET TOTAL	581 895 459,00		581 895 459,00	536 999 596,65	484 456 106,06	52 543 490,59		44 895 862,35

ISSN 1977-0936 (édition électronique)
ISSN 1725-2431 (édition papier)



Office des publications
de l'Union européenne
L-2985 Luxembourg
LUXEMBOURG

FR